

PROVISOIRE

E/2006/SR.39
27 mars 2009

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Session de fond de 2006
Débat général

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 39^{ème} SÉANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le 26 juillet 2006, à 10 heures

Président : M. ČEKUOLIS (Lituanie) (Vice-Président)

SOMMAIRE

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Questions de coordination, questions relatives aux programmes et autres questions (*suite*)

d) Programme à long terme d'aide à Haïti

g) Groupes consultatifs spéciaux pour les pays africains qui sortent d'un conflit

Questions relatives à l'économie et à l'environnement (*suite*)

l) Les femmes et le développement (*suite*)

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

GE.06-63116 (F) NY.07-34895 (F)

*En l'absence de M. Hachani (Tunisie),
M. Cekuolis (Lithuanie), Vice-président, prend la
présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 15.

**Application de la déclaration sur l'octroi de
l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux
par les institutions spécialisées et les organismes
internationaux associés à l'Organisation des Nations
Unies (suite) (E/2006/L.27)**

**Présentation du projet de résolution
E/2006/L.27, intitulé « Appui aux territoires non
autonomes par les institutions spécialisées et les
organismes internationaux associés à
l'Organisation des Nations Unies »**

M. Benitez Verson (Cuba), présentant le projet de résolution au nom des auteurs, dit que la Chine et Belize se sont joints à la liste des auteurs. Cette résolution porte sur une question d'une grande importance car elle se réfère aux populations vivant dans des territoires aux économies fragiles qui sont vulnérables aux catastrophes naturelles et qui sont confrontées à des défis importants de développement qu'elles ne peuvent surmonter sans l'aide des organismes du système des Nations Unies. Le projet de résolution reconnaît l'assistance précieuse apportée par les institutions spécialisées, en particulier le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), et les organisations régionales. Il recommande notamment que les États intensifient leurs efforts afin d'assurer la pleine et entière application de la Déclaration figurant dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale et il prie les puissances administrantes de faciliter la participation de représentants des territoires non autonomes aux réunions et conférences des institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies.

**Questions de coordination, questions relatives aux
programmes et autres questions (suite)**

- d) Programme à long terme d'aide à Haïti**
(E/2006/69 et Corr.1, E/2006/88 et E/2006/L.11)
- g) Groupes consultatifs spéciaux pour les pays
africains qui sortent d'un conflit** (E/2006/8,
E/2006/53, E/2006/64 et E/2006/L.19, L.20 et
L.21)

**Rapport du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti
du Conseil économique et social (E/2006/69)**

M. Cormier (Canada), présentant le rapport du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti du Conseil économique et social (E/2006/69) dit que la situation dans ce pays a beaucoup changé depuis la présentation du rapport précédent. Le nouveau gouvernement du président Préval est déterminé à veiller à ce que les Haïtiens prennent leur avenir en main, ses priorités étant la réforme des systèmes de sécurité et de justice, le renforcement des institutions, la décentralisation et le développement local et la promotion des investissements privés. La représentation des six principaux partis politiques au conseil des ministres montre la volonté de réconciliation politique du président et le premier ministre s'est engagé à veiller à ce que des élections législatives, municipales et communales se tiennent le plus tôt possible.

Entre septembre et décembre 2005, le Groupe consultatif ad hoc s'est réuni à New York pour examiner la situation, en particulier la préparation des élections, à Haïti. En application de la résolution 2004/52 du Conseil économique et social qui porte sur la nécessité d'éviter les doubles emplois avec les mécanismes existants, le Groupe consultatif s'est réuni au début de 2006 avec les acteurs de développement à Haïti, notamment les représentants du ministère de la planification et de la coopération extérieure, de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international (FMI) et du PNUD. En mars 2006, le Groupe consultatif a rencontré le ministère haïtien de la planification et de la coopération extérieure pour définir les stratégies de développement à long terme du pays et il a examiné les principaux obstacles à la fourniture de l'assistance internationale à Haïti.

Lors d'une conférence internationale à Port-au-Prince la veille, les donateurs internationaux ont annoncé des contributions de 750 millions de dollars des États-Unis pour les priorités de développement du gouvernement en vertu du Cadre de coopération intérimaire. Le gouvernement a défini ses priorités pour les cinq années à venir dans un document présenté aux donateurs à cette conférence. Les participants se sont félicités de la direction assurée par le gouvernement et de sa détermination à mener à bien son programme de reconstruction. Les donateurs ont exprimé leur intention d'apporter un appui à long terme à Haïti qui a atteint un tournant historique.

Si la communauté internationale a réaffirmé son engagement de soutenir le peuple haïtien dans ses efforts de développement, le Groupe consultatif estime néanmoins que tous les Haïtiens doivent unir leurs forces pour édifier un avenir meilleur pour leur pays. Le projet de résolution dont le Conseil est saisi est présenté en réponse à la demande de renouvellement du mandat du Groupe consultatif ad hoc, faite par le premier ministre. Le représentant du Canada espère qu'il bénéficiera de l'appui de tous les membres du Conseil.

M^{me} Saloranta (Observatrice de la Finlande), prenant la parole au nom de l'Union européenne, des pays adhérents (Bulgarie et Roumanie), des pays candidats (Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Turquie), des pays du processus de stabilisation et d'association et des candidats potentiels (Albanie, Bosnie-Herzégovine et Serbie) ainsi que de l'Islande, de l'Ukraine et de la République de Moldova, félicite le gouvernement haïtien de la tenue d'élections couronnée de succès et dit que l'Union européenne s'engage à l'aider à parvenir à la stabilité politique, économique et sociale, ce qui ouvrira la voie à la réconciliation nationale, à des institutions démocratiques renforcées, à la sécurité et au relèvement économique. Il faut porter une attention immédiate à la réforme du système judiciaire, de la police et de l'armée. L'Union européenne accueille avec satisfaction la prolongation du Cadre de coopération intérimaire et appuie le renouvellement du mandat du Groupe consultatif ad hoc jusqu'à la session de fond de 2007 du Conseil.

Projet de résolution sur le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti (E/2006/L.11)

M^{me} Brown (Canada), prenant la parole au nom des membres du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti, présente le projet de résolution. L'adoption de la résolution montrera que le Conseil économique et social continue de soutenir le gouvernement et le peuple haïtiens.

M^{me} Plisner (Secrétaire du Conseil) rappelle qu'en vertu de la résolution 2005/46 du Conseil économique et social, l'appui apporté au Groupe consultatif ad hoc sur Haïti comprendra des indemnités de voyage, des indemnités journalières de subsistance et des faux frais au départ et à l'arrivée pour quatre membres du Groupe et un membre du personnel du Département des affaires économiques et sociales qui

entreprendront une mission en avril 2006 à Haïti. Les ressources nécessaires pour cette mission, qui ont été estimées à 13 500 dollars des États-Unis, n'ont pas été prévues dans le projet de budget-programme pour 2006-2007. Le Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires a examiné la requête d'ouverture de crédits supplémentaires du Secrétaire général pour couvrir ces dépenses et d'autres dépenses découlant des décisions et résolutions du Conseil économique et social, et il a conclu au paragraphe 5 de son rapport (A/60/7/Add.5) que le montant en question étant relativement faible, il est sans doute inutile d'ouvrir un crédit supplémentaire. En conséquence il recommande que le montant qui sera éventuellement nécessaire soit indiqué dans le premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2006-2005. Du fait que la mission prévue dans la résolution de 2005 n'a pas encore eu lieu et étant donné l'opinion du Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires, il a été conclu qu'aucune ouverture de crédit supplémentaire ne serait nécessaire au cas où le Conseil adoptera la résolution.

Le Président annonce que Belize et le Guyana se sont portés coauteurs du projet de résolution E/2006/L.11.

Le projet de résolution E/2006/L.11 est adopté.

M. Mérores (Haïti) accueille avec satisfaction la prorogation du mandat du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti, qui témoigne de l'engagement du système des Nations Unies et des autres partenaires internationaux pour la consolidation de la paix et le développement socioéconomique à Haïti, engagement réaffirmé à la conférence internationale organisée récemment par le gouvernement haïtien à l'intention des partenaires de développement à Port-au-Prince. Le représentant de l'Haïti se félicite de la volonté de la communauté internationale de collaborer avec son gouvernement pour atteindre ses objectifs car une assistance internationale est cruciale pour la réforme des institutions visant à renforcer la règle du droit, à promouvoir le développement économique et à répondre aux aspirations de la population.

La prorogation du mandat du Groupe consultatif ad hoc facilitera les progrès dans la reconstruction et la mise en œuvre d'un plan à long terme pour le développement du pays. La mise en place à la fin de 2005 d'un groupe de réflexion stratégique relevant du premier ministre, qui assure la liaison avec le Groupe

consultatif témoigne du souhait du gouvernement haïtien d'assumer la responsabilité du développement du pays et de se montrer digne de la confiance de la communauté internationale.

M. Resende (Brésil) se félicite de la prorogation du mandat du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti qui joue un rôle important dans la coordination de l'assistance à long terme à Haïti. La communauté internationale doit poursuivre ses efforts pour promouvoir le relèvement économique et social et la réalisation des objectifs de développement internationalement convenus à Haïti. Le gouvernement brésilien continuera d'apporter toute l'assistance possible au peuple et au gouvernement haïtiens.

Rapport du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau (E/2006/8)

M. Raubenheimer (Afrique du Sud) présente le rapport du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau (E/2006/8). Depuis l'élaboration du rapport, le Groupe consultatif a réagi rapidement à la crise économique et humanitaire causée par des opérations militaires le long de la frontière de la Guinée-Bissau avec le Sénégal. Il a demandé l'assistance du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, ce qui a permis d'approuver une assistance humanitaire de 1,3 millions de dollars des États-Unis. L'équipe de pays des Nations Unies a également appuyé un appel éclair pour la Guinée-Bissau, lancé le 15 mai 2006; le représentant de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York a fait distribuer, au nom du Groupe consultatif spécial, une lettre demandant instamment aux États Membres d'apporter une contribution.

Le Groupe consultatif spécial est conscient que les donateurs demeurent préoccupés par la stabilité politique en Guinée-Bissau mais il souligne que le nouveau gouvernement s'est engagé à continuer les programmes de réforme et de relèvement économique du gouvernement précédent. Par ailleurs il y a eu des événements positifs. Le FMI a achevé avec succès des consultations conformément à l'article IV des statuts du Fonds à la fin de mars 2006. La mission du FMI, citant notamment l'amélioration de l'administration fiscale et une réduction sensible du déficit budgétaire global, a conclu que la Guinée-Bissau a pris des mesures importantes pour remédier aux principaux problèmes politiques et économiques des dernières années. Les résultats au cours des derniers 12 mois ont

été encourageants et les perspectives d'avenir sont favorables; la Guinée-Bissau est en bonne voie d'atteindre les objectifs du programme du FMI adopté en mars 2006.

Depuis l'élaboration du rapport, le Groupe consultatif a été informé que le gouvernement de la Guinée-Bissau élabore un nouveau code d'investissements pour améliorer la situation commerciale et encourager les investissements étrangers en simplifiant le processus d'inscription des nouvelles sociétés et en réduisant les formalités bureaucratiques et les coûts. Le nouveau code d'investissements et la décision de devenir membre de l'Agence multilatérale de garantie des investissements sont des événements marquants dans l'amélioration de l'environnement réglementaire pour le développement des entreprises. Le Groupe consultatif spécial se joint à l'appel lancé par le président de la Guinée Bissau le 13 juillet 2006 en faveur d'investissements massifs dans le pays. Les mesures actuellement prises par le gouvernement de la Guinée-Bissau doivent accroître sensiblement les investissements directs étrangers qui s'élevaient seulement à 5 millions de dollars des États-Unis en 2004.

Le Groupe consultatif spécial rend hommage à l'Union européenne qui a fourni 6 millions d'euros pour l'appui budgétaire direct au gouvernement de la Guinée-Bissau et il félicite la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest et les autres organisations sous-régionales de leur appui pour trouver des moyens novateurs de venir en aide au gouvernement de la Guinée-Bissau. Le Groupe consultatif accueille également avec satisfaction l'offre faite récemment par le Nigéria et le secrétariat de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest de fournir une aide financière d'urgence de 4 millions de dollars des États-Unis au gouvernement de la Guinée-Bissau pour payer les arriérés de salaires. Une approche souple et adaptée est cruciale pour identifier les moyens de contribuer à la promotion de la paix et de la stabilité dans les pays qui sortent d'un conflit comme la Guinée-Bissau.

La communauté internationale doit examiner diverses options à court et à long terme pour aider la Guinée-Bissau à faire face au problème actuel de la dette qui est aggravé par le recours à des prêts commerciaux pour payer les salaires des fonctionnaires. Le Groupe consultatif spécial espère donc une participation importante à la table ronde des

donateurs qui se tiendra les 7 et 8 novembre 2006 pour mobiliser les ressources qui permettront de faire face aux priorités à long terme du gouvernement, notamment celles qui sont décrites dans son document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, et pour mettre en œuvre l'assistance d'urgence d'après-conflit apportée par le FMI.

La situation politique et économique en Guinée-Bissau demeure précaire. La consolidation de la paix et la démocratie, qui sont des conditions préalables au développement durable, nécessiteront l'engagement de la population, la volonté politique des autorités et l'appui de la communauté internationale. Le Groupe consultatif se félicite de l'élection du président Vieira à la présidence de la Communauté des pays lusophones qui a apporté une assistance à la Guinée-Bissau et il souligne que le gouvernement de ce pays doit, avec l'assistance de ses partenaires, remédier aux causes structurelles du conflit en vue de parvenir à la paix et à la stabilité et d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

M. Balima (Coordonnateur résident des Nations Unies en Guinée-Bissau) dit que le nouveau gouvernement de la Guinée-Bissau a déployé des efforts importants pour amener le pays sur la voie de la stabilité et de la réconciliation. L'importance accordée par la société civile à un dialogue constructif et à la réconciliation est reflétée dans l'initiative des « États généraux » qui vise à dégager un consensus sur les causes de l'instabilité et sur les priorités de développement. Des domaines d'intervention ont été identifiés pour être incorporés dans une stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité qui est une condition préalable pour assurer une paix durable, promouvoir le développement et assainir les finances publiques.

Une crise humanitaire a éclaté en mars-avril 2006 à la suite de confrontations armées avec des rebelles à la frontière orientale de la Guinée-Bissau avec le Sénégal. L'intervention du gouvernement pour répondre aux besoins immédiats d'un grand nombre de personnes déplacées était étroitement tributaire de l'assistance apportée par les organismes des Nations Unies, le Comité international de la Croix-Rouge et les partenaires non gouvernementaux. Les besoins à plus longs terme, notamment ceux des communautés touchées par les activités de déminage qui empêchent les agriculteurs d'accéder à leurs champs, sont satisfaits en partie grâce à une contribution de 1,3

millions de dollars du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires.

Le gouvernement doit recourir à des prêts et des dons de partenaires et de donateurs pour combler le déficit important du budget national. Le déficit budgétaire structurel est tel qu'il n'est pas en mesure de financer le fonctionnement minimum de l'État et encore moins de rembourser la dette du pays. L'impasse politique en 2005, conjuguée à une épidémie de choléra pendant la deuxième moitié de l'année, a contribué à l'aggravation de la situation financière du pays. Le montant de la dette intérieure et extérieure est actuellement de plus d'un milliard de dollars des États-Unis et le gouvernement a pris du retard dans le remboursement de la dette extérieure. Il ne peut y avoir de solution à une situation où le service annuel de la dette s'élève à plus de la moitié des recettes annuelles si ce n'est par l'intermédiaire de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE).

L'activité économique dans des secteurs clés comme l'industrie et le tourisme a souffert du manque de services de base tels que l'électricité. Des ressources importantes sont nécessaires pour créer les conditions initiales de la croissance économique : l'assistance qui est prévue comprend un financement de l'Union européenne pour la réfection des routes, une assistance de la Banque mondiale pour les réparations apportées au réseau d'électricité et d'autres infrastructures, et des contributions du Portugal, du Brésil, de l'Italie et de la France au Fonds d'urgence pour la gestion économique mis en place en 2003 par le PNUD sur la recommandation du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau. Des investissements importants sont encore nécessaires pour assurer la fourniture des services sociaux de base, réparer les infrastructures publiques et renforcer la base de ressources humaines.

Dans le secteur de la santé le gouvernement demande l'assistance du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et de l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination pour procéder à l'introduction des vaccins contre la fièvre jaune et l'hépatite B dans le programme de vaccination des enfants. Des mesures ont été prises pour renforcer la surveillance épidémiologique et être prêt aux épidémies de choléra. Une campagne de vaccination contre la rougeole a été menée avec l'assistance de l'Organisation mondiale de la santé, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et d'autres partenaires.

Le gouvernement a également demandé l'assistance de la communauté internationale pour organiser un recensement national afin de remédier à l'insuffisance des données démographiques.

La Guinée-Bissau est confrontée à un déficit chronique dans la production agricole qui est normalement comblé par des importations de riz (75 %) et l'aide alimentaire (25 %). La commercialisation de la récolte de noix de cajou en 2006 a souffert du prix de référence élevé fixé par le gouvernement. Les retards causés par les acheteurs qui attendaient la chute des prix ont mis en péril la sécurité alimentaire de certains groupes de population et ont amené le gouvernement à demander une assistance pour faire face à la crise alimentaire dans le sud du pays. Le Programme alimentaire mondial est intervenu avec un programme « vivres contre travail » portant sur la réhabilitation des infrastructures, et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture commencera sous peu à distribuer des semences aux agriculteurs touchés.

Un forum de coordination au niveau des pays à l'intention des organisations bilatérales, multilatérales, régionales et financières et des organismes des Nations Unies a été mis en place pour assurer une assistance internationale concertée à la Guinée-Bissau. Le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté pour 2006-2009 du gouvernement, qui va être présenté à la Banque mondiale et au FMI, comprend quatre axes principaux : le renforcement de la gouvernance, la modernisation de l'administration et le renforcement de la stabilité macroéconomique, la promotion de la croissance économique et la création d'emplois, l'amélioration de l'accès aux services de base et l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables. L'assistance des donateurs sera demandée à la table ronde prévue pour novembre 2006. Le gouvernement demande l'aide de la communauté internationale pour faire face à ses problèmes qui ne peuvent être résolus durablement que par des réformes structurelles et des investissements à moyen terme.

M. Cabral (Guinée-Bissau) remercie la communauté internationale de l'assistance soutenue apportée à son pays ainsi que le Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau d'avoir contribué à mobiliser et focaliser l'assistance internationale. Bien que la mission du Groupe consultatif soit de nature provisoire, le représentant de la Guinée Bissau est reconnaissant aux membres qui ont appuyé la

prolongation du mandat du Groupe consultatif jusqu'à la session de fond suivante du Conseil en 2007, date à laquelle la situation en Guinée-Bissau pourra être inscrite à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix. La Guinée-Bissau a déjà commencé à assumer la responsabilité du processus de réconciliation nationale qui est la condition préalable à une stabilité politique véritable fondée sur la participation démocratique. Il est encourageant à cet égard de voir le rôle important joué par la société civile dans les réformes que le pays a résolument entreprises, notamment la réforme des forces de sécurité. Cependant l'assistance internationale sera essentielle pour surmonter les difficultés structurelles très graves auxquels la Guinée-Bissau est confrontée. Le représentant de la Guinée Bissau souhaite à cet égard exprimer sa reconnaissance pour l'assistance que son pays a reçue de ses voisins, la Guinée et le Sénégal, d'autres pays de la sous-région et de la communauté lusophone ainsi que de la communauté internationale dans son ensemble.

M^{me} Saloranta (Observatrice de la Finlande), prenant la parole au nom de l'Union européenne, des pays adhérents (Bulgarie et Roumanie), des pays candidats (Croatie, ex République yougoslave de Macédoine et Turquie), des pays du Processus de stabilisation et d'association et des candidats potentiels (Albanie, Bosnie-Herzégovine et Serbie) ainsi que de l'Islande, de l'Ukraine et de la République de Moldova, dit que l'Union européenne souscrit à l'évaluation globale du Groupe consultatif spécial : la paix et la stabilité en Guinée-Bissau demeurent précaires. Les progrès limités dans la consolidation de la paix et de la stabilité, la lenteur de la réconciliation nationale, l'absence de dialogue constructif entre les acteurs nationaux et les difficultés sociales et économiques sont des motifs de préoccupation, mais l'observatrice de la Finlande se félicite des progrès réalisés dans la réforme économique, l'administration du secteur public, la responsabilisation et la transparence globale. L'Union européenne a réaffirmé sa volonté d'apporter une assistance accrue à la Guinée-Bissau pour la réforme du secteur de la sécurité et l'appui budgétaire. Elle est prête à participer activement à la prochaine table ronde des donateurs du fait que la Guinée-Bissau a besoin de l'engagement continu de tous les principaux acteurs nationaux et internationaux pour surmonter ses difficultés à court et à long terme. Si l'Union européenne estime que les groupes consultatifs spéciaux doivent avoir un mandat

limité dans le temps, le mandat du Groupe consultatif pour la Guinée-Bissau doit néanmoins être prolongé d'une année supplémentaire et réévalué ultérieurement.

M^{me} LIU Zhongxin (Chine) se félicite des progrès réalisés par la Guinée-Bissau dans la voie de la démocratie, du développement économique, de la paix et de la stabilité. Elle estime que le mandat du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau doit être prorogé et elle espère que la communauté internationale continuera d'appuyer la reconstruction d'après-conflit et le développement en Guinée-Bissau. Le gouvernement chinois continuera d'apporter un soutien politique, économique et technique à la Guinée-Bissau pour l'aider à parvenir à la stabilité sociale et au développement durable.

Projet de résolution sur le Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau (E/2006/L.21)

Le projet de résolution E/2006/L.21 est adopté.

M. Duque Estrada Meyer (Brésil) accueille avec satisfaction la prorogation du mandat du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau et prie instamment la communauté internationale de continuer à apporter son assistance à ce pays pour assurer la mise en place d'un environnement propice à la promotion du développement durable. Le gouvernement brésilien continuera de coopérer avec la Guinée-Bissau dans toute la mesure du possible.

M. Kerfali (Observateur du Maroc) félicite le Gouvernement bissau-guinéen des efforts qu'il a déployés pour restaurer la stabilité dans le pays, prie instamment la communauté internationale d'appuyer ces efforts et se félicite de la prorogation du mandat du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau.

Rapport du Groupe consultatif spécial du Conseil économique et social pour le Burundi (E/2006/53)

M. Raubenheimer (Afrique du Sud), présentant le rapport du Groupe consultatif spécial du Conseil économique et social pour le Burundi (E/2006/53), dit que depuis la publication du rapport, les négociations se sont poursuivies entre le gouvernement et les Forces nationales de libération (FNL), la seule force politique qui reste en dehors du processus de paix. La nécessité d'une assistance humanitaire au Burundi est encore manifeste et un appel global interinstitutions à moyen terme a été élaboré, qui comprend un montant révisé de

ressources nécessaires d'environ 123 millions de dollars des États-Unis. Approximativement 25 % des ressources demandées ont été engagés jusqu'ici. Étant donné la vulnérabilité extrême de la population, le Groupe consultatif spécial prie instamment tous les donateurs d'utiliser leurs contributions financières pour couvrir les activités prévues dans cet appel.

On prévoit que le taux de croissance de l'économie burundaise sera d'environ 6 % entre 2006 et 2008. Le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté du pays qui est en bonne voie est élaboré avec l'appui de la Banque mondiale et des organismes du système des Nations Unies sur la base de consultations élargies. Une fois que le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté sera mis au point définitivement, une conférence des donateurs sera organisée.

Les Nations Unies et le gouvernement burundais élaborent une vision commune pour la consolidation de la paix à l'issue du retrait progressif, à la demande du gouvernement, de l'Opération des Nations Unies au Burundi à la fin de 2006. Le Secrétaire général a recommandé la mise en place d'un bureau intégré des Nations Unies au Burundi pour veiller à ce qu'un soutien adéquat soit maintenu et pour aider le gouvernement dans ses efforts actuels de consolidation de la paix. Le rapport fait observer que dans la situation actuelle, il serait préférable que ce soit un organisme permanent, comme la nouvelle Commission de consolidation de la paix, et non un organisme ad hoc, qui s'occupe de la question de l'assistance internationale au Burundi. La Commission de consolidation de la paix a récemment décidé d'inclure le Burundi dans son programme et a tenu une première réunion sur la situation dans ce pays. Il est clair que le Burundi mérite toute l'assistance possible de la Commission. En raison de la vulnérabilité de son économie et de la croissance démographique, le Burundi nécessitera une assistance internationale élargie pendant les décennies à venir.

M. Nkundwanabake (Observateur du Burundi) exprime la profonde reconnaissance de son gouvernement pour les travaux du Groupe consultatif spécial pour le Burundi. Le rapport mentionne les élections tenues en 2005, notamment le référendum sur la Constitution qui a été adoptée à une large majorité. Le succès de la restauration des institutions démocratiques du pays est imputable à la détermination des acteurs politiques et de la nation burundaise qui ont

bénéficié de l'appui de l'Initiative régionale pour le Burundi, des Nations Unies, de l'Union africaine et de la communauté internationale, que le Burundi remercie vivement. Les nouvelles institutions, en particulier le président nouvellement élu, ont mené à bien des réformes importantes pour venir en aide à la population, par exemple en assurant la gratuité de l'éducation de base pour tous les enfants burundais et en fournissant des soins de santé gratuits à tous les enfants de moins de cinq ans et aux femmes pendant l'accouchement.

M^{me} Saloranta (Observatrice de la Finlande), prenant la parole au nom de l'Union européenne, des pays adhérents (Bulgarie et Roumanie), des pays candidats (Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Turquie), des pays du Processus de stabilisation et d'association et des candidats potentiels (Albanie, Bosnie-Herzégovine et Serbie) ainsi que de l'Islande, de l'Ukraine et de la république de Moldova, dit que les rapports des groupes consultatifs spéciaux pour le Burundi et la Guinée-Bissau, avec le rapport sur les enseignements tirés de l'expérience acquise par les groupes consultatifs spéciaux pour les pays africains qui sortent d'un conflit (E/2006/86) ont apporté des renseignements actualisés utiles sur la situation de ces pays et souligné l'importance du rôle de plaidoyer des groupes consultatifs. Ces derniers ont continué à promouvoir une approche globale de la paix et du développement tout en intégrant les activités de secours, de relèvement et de reconstruction. L'observatrice de la Finlande se félicite des progrès réalisés dans les trois pays et du soutien dont les groupes consultatifs ont bénéficié dans l'exécution de leur mandat.

L'Union européenne accueille avec satisfaction les progrès réalisés par le gouvernement burundais depuis la fin de la période de transition. Elle espère qu'un cessez-le-feu définitif sera conclu sous peu entre le gouvernement et la dernière faction rebelle afin d'améliorer la situation de la sécurité et que les autorités burundaises poursuivront les pourparlers dont la Tanzanie est l'hôte. Cependant le Burundi est encore confronté à des défis énormes dans les domaines politique, économique et humanitaire. L'Union européenne félicite le gouvernement burundais des efforts qu'il a déployés pour améliorer la gouvernance et pour mettre au point définitivement le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté qui est une base solide pour l'appui à long terme des donateurs, en

particulier dans le cadre du processus d'appel global des Nations Unies en 2006. L'Union Européenne accueille également avec satisfaction la demande du Burundi de faire partie du programme de la Commission de consolidation de la paix et de la réponse affirmative de cette dernière, ce qui ouvre la voie à un appui pour la consolidation de la paix après le conflit et le relèvement. Avec la fin du mandat du Groupe consultatif spécial, il est important que la Commission de consolidation de la paix puisse profiter des enseignements tirés au cours de ce mandat.

M^{me} LIU Zhongxin (Chine) se félicite des progrès réalisés par le Burundi dans la voie de la démocratie, du développement économique, de la paix et de la stabilité et elle prie la communauté internationale de continuer à appuyer la reconstruction et le développement après le conflit dans ce pays. Elle accueille elle aussi avec satisfaction l'inclusion de la question du Burundi dans le programme de la Commission de consolidation de la paix. Elle espère que la Commission tirera parti, en coopération étroite avec les organismes du système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, des travaux du Groupe consultatif spécial et qu'elle adoptera une approche coordonnée des opérations de secours, de relèvement et de développement au Burundi. Le gouvernement chinois continuera d'apporter au Burundi l'assistance politique, économique et technique qui lui est nécessaire pour lui permettre de parvenir à la stabilité sociale et au développement durable.

Projet de résolution sur le Groupe consultatif spécial pour le Burundi (E/2006/L.19)

Le projet de résolution E/2006/L.19 est adopté.

M. Meroros (Haïti) dit que son pays, qui est fier de son héritage africain et de ses liens avec les pays d'Afrique, comprend très bien la situation de la Guinée-Bissau et du Burundi et il accueille avec satisfaction la prorogation du mandat du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau.

Projet de résolution sur l'évaluation des groupes consultatifs spéciaux du Conseil économique et social pour les pays africains qui sortent d'un conflit (E/2006/L.20)

Le projet de résolution E/2006/L.20 est adopté.

Questions relatives à l'économie et à l'environnement
(suite)

1) Les femmes et le développement (suite)
(E/2006/27)

Le Président dit qu'un certain nombre de délégations ont demandé à faire connaître leur position sur le projet de résolution II figurant dans le rapport de la cinquantième session de la Commission de la condition de la femme (E/2006/27, chapitre 1, section B), intitulé « La situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter ». Le projet de résolution a été adopté par un vote la veille.

M. Mnatsakanian (Arménie), **M. Duque Estrada Meyer** (Brésil), **M. Mushy** (République-Unie de Tanzanie) et **M. Diallo** (Guinée) disent que leurs délégations étaient absentes au moment du vote et elles tiennent à ce qu'il soit pris acte du fait que si elles avaient été présentes elles auraient voté en faveur du projet de résolution.

M^{me} Brown (Canada) dit que sa délégation était absente au moment du vote et elle tient à ce qu'il soit pris acte du fait que si elle avait été présente elle aurait voté contre le projet de résolution.

La séance est levée à 12 h 25.